

GARANTIE LIMITÉE DE 10 ANS AU PRORATA D'APPAREILS D'ÉCLAIRAGE DEL AIMLITE SPÉCIFIQUES¹



Cette garantie limitée est fournie par la compagnie AimLite, ci-dessous le («Vendeur»), à l'acheteur d'origine du produit d'éclairage DEL, identifié par («vous») sur la facture du Vendeur reflétant l'achat initial (le «Produit») fait au Canada. Cette garantie ne peut être transférée ou cédée par l'utilisateur final d'origine. Le Vendeur garantit que le Produit, livré à l'état neuf et dans son emballage d'origine, sera exempt de vice de matière et de fabrication pendant une période de **DIX (10) ANS (L70) jusqu'à 50 000 heures à L70** à compter de la date d'achat initiale. Le Vendeur déterminera à son entière discrétion si le Produit est défectueux en tenant compte de la performance globale du Produit. Les matrices de DEL intégrées au Produit seront considérées comme étant défectueuses en matière ou fabrication uniquement si un total de 15 % ou plus des diodes électroluminescentes individuelles du Produit ne peuvent s'allumer. Si le Vendeur détermine à son gré que le Produit est défectueux, le Vendeur pourra, à son entière discrétion, rembourser le prix d'achat du Produit, réparer le Produit ou remplacer le Produit.

Exclusions

1. Cette garantie limitée ne s'appliquera pas aux pertes ou dommages causés au Produit par : négligence; abus; mauvais usage; mauvaise manipulation; installation, entreposage ou maintenance inadéquats; dommages attribuables à un incendie ou une catastrophe naturelle; vandalisme; troubles publics; surtensions électriques; alimentation électrique inadéquate; fluctuations du courant électrique; installations en milieu corrosif; vibrations induites; oscillation harmonique ou résonance associée au mouvement des courants d'air entourant le Produit; altération; accident; défaut d'observation des instructions fournies par le Vendeur concernant l'installation, l'utilisation, la maintenance ou l'environnement ou de tous codes électriques applicables; ou un service inadéquat du Produit exécuté par tout autre que le Vendeur ou son fournisseur de services autorisé.
2. Ni le polycarbonate ni le matériau acrylique utilisé dans les produits ne sont garantis contre le jaunissement, car le jaunissement peut naturellement se produire avec le temps en raison du vieillissement normal.
3. Cette garantie limitée exclut les frais de main d'oeuvre et de service sur le terrain liés à la réparation ou au remplacement du Produit.
4. **CETTE GARANTIE LIMITÉE EST NULLE SI LE PRODUIT N'EST PAS UTILISÉ AUX FINS POUR LESQUELLES IL A ÉTÉ CONÇU.**
5. **IL N'EXISTE AUCUNE REPRÉSENTATION, GARANTIE OU CONDITION EXPRESSE, TACITE, LÉGALE OU AUTRE, Y COMPRIS, SANS LIMITATION, TOUTES GARANTIES OU CONDITIONS CONTRE LA VIOLATION DE DROIT OU DE QUALITÉ MARCHANDE, D'APTITUDE À UNE FIN PARTICULIÈRE OU DE DURABILITÉ POUR UNE PÉRIODE RAISONNABLE, AUTRES QUE CELLES EXPRESSÉMENT CONTENUES DANS CETTE GARANTIE LIMITÉE ET LES GARANTIES LÉGALES FOURNIES EN VERTU DE LA LOI PROVINCIALE ET NE SOUFFRANT AUCUNE DÉROGATION.**
6. EN AUCUN CAS LE VENDEUR NE SERA TENU RESPONSABLE DE DOMMAGES ACCESSOIRES, COMPENSATOIRES, INDIRECTS, SPÉCIAUX OU AUTRES. LA RESPONSABILITÉ GLOBALE DU VENDEUR RELATIVE À UN PRODUIT DÉFECTUEUX SERA EN TOUT CAS LIMITÉE AUX

SOMMES PAYÉES AU VENDEUR POUR LEDIT PRODUIT DÉFECTUEUX. LES LIMITATIONS ÉNONCÉES DANS CETTE SECTION S'APPLIQUENT INDÉPENDAMMENT DU FONDEMENT DE LA CRÉANCE OU DE LA DEMANDE EN JUSTICE, Y COMPRIS SANS TOUTEFOIS S'Y LIMITER, LA NÉGLIGENCE OU LA VIOLATION DE CONTRAT.

Le Vendeur se réserve le droit d'utiliser des produits (ou pièces) neufs, remis en état, remis à neuf, réparés ou réusinés pour la réparation ou le remplacement au titre de la garantie. Lesdits produits et pièces seront comparables en fonctionnalité et performance au produit ou à la pièce d'origine, tel que déterminé par le Vendeur et à son entière discrétion, et seront couverts sous la présente garantie limitée pendant le reste de la période de garantie initiale. Pour soumettre une réclamation sous garantie, vous devez aviser le Vendeur par écrit dans les soixante (60) jours suivant la découverte du défaut, fournir une preuve d'achat comme la facture, et vous conformer aux autres exigences de la garantie établies par le Vendeur dans la présente garantie limitée. Suivant la réception de cet avis, le Vendeur peut exiger que vous retourniez dans les plus brefs délais le Produit au Vendeur ou à son fournisseur de services autorisé, fret payé.

Votre réclamation sous garantie devra être adressée à :

Service@aimlite.com,

AimLite, 2233, Rue de l'Aviation, Dorval, Québec H9P 2X6.

Cette garantie limitée s'applique exclusivement aux appareils d'éclairage DEL spécifiques convenus par le Vendeur.

Cette garantie limitée s'applique aux achats de Produit effectués à compter de la date d'entrée en vigueur mentionnée ci-dessous. Le Vendeur se réserve le droit de modifier cette garantie de temps à autre. Toute modification de cette garantie s'appliquera à toutes les commandes passées auprès du Vendeur à compter de la date d'entrée en vigueur de ladite garantie révisée.

Tableau de calcul de la période de garantie sur les appareils d'éclairage DEL

An 1 à compter de la date d'achat	An 2 à compter de la date d'achat	An 3 à compter de la date d'achat	An 4 à compter de la date d'achat	An 5 à compter de la date d'achat	An 6 à compter de la date d'achat	An 7 à compter de la date d'achat	An 8 à compter de la date d'achat	An 9 à compter de la date d'achat	An 10 à compter de la date d'achat
Remplacement sans frais	Remplacement sans frais	Remplacement sans frais	Remplacement sans frais	Remplacement sans frais	le moindre de; 50 % du prix payé selon la facture originale, ou 50 % de la valeur de remplacement équivalente	le moindre de; 40 % du prix payé selon la facture originale, ou 40 % de la valeur de remplacement équivalente	le moindre de; 30 % du prix payé selon la facture originale, ou 30 % de la valeur de remplacement équivalente	le moindre de; 20 % du prix payé selon la facture originale, ou 20 % de la valeur de remplacement équivalente	le moindre de; 10 % du prix payé selon la facture originale, ou 10 % de la valeur de remplacement équivalente

Date d'entrée en vigueur, le 1^{er} décembre, 2021.

¹ Pour accéder aux produits qualifiés, veuillez vous reporter aux spécifications d'AimLite à www.aimlite.com.